



Conseil Municipal du 21 novembre 2012

Compte-rendu

PRESENTS : M. BEUZIT, H. ST JALM, A. LOZAC'H, JP. MORVAN, A. POYET
J. LE ROUX, C. OLLIVIER, J.TWARZ, G. PORCHER

ABSENT : F. MARZIN

Le compte rendu de la séance du 20 septembre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

PROJET COMMERCE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les candidats intéressés par le commerce ont été reçu par une commission composée du Maire, des adjoints, des représentants de la CCI de Morlaix, des représentants de Morlaix-Communauté « service économique » et d'un expert comptable pour les entretiens individuels.

Suite aux évaluations des candidats par cette commission, le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal valide la candidature de Christophe BERNARD et Géraldine POUSSEREAU pour leurs compétences étant tous les deux diplômés en cuisine, pâtisserie et traiteur, leur volonté d'avoir leur propre affaire et le souhait de s'installer en milieu rural.

Christophe BERNARD est originaire de Scignac et Géraldine POUSSEREAU de Plouézoc'h.

Après la démolition de l'ancien commerce, le conseil municipal a donné son accord pour un échange de terrain entre la commune et Alain LE CLEC'H. Ce dernier recevra le terrain situé à l'arrière de sa maison et la commune recevra une petite portion située sur le côté. Les frais de géomètre pour le document d'arpentage et l'acte notarié sont à la charge de Mr Alain LE CLEC'H.

Le Maire avise le Conseil du lancement de l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation et extension de l'ancienne école - création d'un commerce Bar - Alimentation- Restaurant. La réponse des entreprises doit parvenir en Mairie pour le Lundi 10 décembre.

L'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres aura lieu le Mardi 11 décembre à 9 h 30.

De plus, Morlaix-Communauté a donné un avis favorable pour l'attribution de subventions :

- 2 535 € pour la démolition de l'ancien commerce
- 102 300 € pour les travaux de création du commerce
- 25 000 € pour l'aide au dernier commerce

FUSION SIRTOM-MORLAIX- COMMUNAUTE

Avis favorable du Conseil pour le projet de fusion du Syndicat Intercommunal de réputation et de traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de Lanmeur avec Morlaix-Communauté dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)



SITE INTERNET

Le Maire avise le Conseil Municipal que le site officiel de la Commune est en ligne.
Pour y accéder www.lanneanou.fr

SUBVENTION COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € pour les voyages pédagogiques organisés par le Collège Roz Avel de Guerlesquin durant l'année scolaire 2011/2012, auxquels ont participé des élèves de la commune :

- par élève de 4^{ème} qui a effectué un voyage dans les Pyrénées du 22 au 28 janvier 2012,
- par élève de 3^{ème} qui a effectué un voyage en Angleterre du 6 au 12 mars 2012.

La subvention sera versée directement aux parents.

INDEMNITE DE CONSEIL

Le Conseil Municipal décide de verser à Mr Gilbert Chapalain, Trésorier de Plouigneau, une indemnité au taux de 100 % pour les prestations de conseil et d'assistance, en matières budgétaire, économique et comptable accordée à la Commune durant l'année civile.

QUESTIONS DIVERSES

Accord du Conseil pour l'acquisition d'un chemin privé appartenant à Mr et Mme Jean BEUZIT au lieu-dit Cleuncoat pour la somme de 1 200 € de façon à pérenniser le circuit de randonnée pédestre entre deux chemins communaux.

Avis favorable du Conseil pour adresser une délibération enjoignant le Préfet à prendre des mesures de régulation efficaces pour enrayer la prolifération des choucas des tours, espèce protégée, et pour limiter les conséquences subies notamment par les agriculteurs mais aussi les obstructions des cheminées par les nids pouvant entraîner des risques d'incendie.

Attribution d'une prime à la naissance d'un montant de 20 € aux nouveaux nés de la commune (7 voix pour et 2 abstentions). Les conditions sont les suivantes :

- les parents doivent justifier leur domiciliation à Lannéanou le jour de la naissance,
- l'ouverture d'un livret d'épargne nom de l'enfant, devra être fait dans le courant de la première année de l'enfant.

Lecture du courrier de la présidente du Club des Aînés du Lannec qui explique que l'association organise en 2013 à la Salle An Amzer Vad 3 manifestations (2 thé dansant et un repas de fin d'année), elle sollicite la gratuité de la salle pour une manifestation.

Accord du Conseil.

Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Morlaix Communauté « Service « Tourisme, Culture, Patrimoine » pour la restauration du Clocher de l'église dans le cadre du soutien à la conservation et la restauration du petit patrimoine non classé.

